



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 20 juillet 2018
affiché ou publié le vendredi 20 juillet 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180712-lmc1H21113H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21113H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 12 juillet 2018

n° 113-18

Objet : *RD - Approbation de conventions de mise à disposition au profit de la Banque Alimentaire de la Savoie et des Restaurants du Cœur d'un bâtiment situé 224 rue Paul Girod à Chambéry*

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Alain Thieffinat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Chambéry

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoiz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Sylvie Vuillermet

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Luc Meunier

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Marie Perrier à Annick Bonniez

- conseillers excusés : 8

Michel André - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 12 juillet 2018

délibération n° 113-18

objet **RD - Approbation de conventions de mise à disposition au profit de la Banque Alimentaire de la Savoie et des Restaurants du Cœur d'un bâtiment situé 224 rue Paul Girod à Chambéry**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, indique qu'une réflexion a été menée au sujet de la relocalisation de la Banque Alimentaire et des Restaurants du Cœur dont les locaux n'étaient plus aux normes.

Cette réflexion a conduit à l'acquisition par Chambéry métropole - Cœur des Bauges d'un hangar situé au 224 rue Paul Girod à Chambéry, répondant aux besoins des associations au moins à moyen terme. La signature de l'acte, autorisée par délibération n° 365-17 C du Conseil communautaire du 26 octobre 2017, est prévue au 3^{ème} trimestre 2018.

Il convient de délibérer sur les conditions de mise à disposition du hangar aux associations.

Dans le but de soutenir ces associations caritatives, il est proposé la mise à disposition gratuite des locaux pour une durée initiale de dix ans, conformément aux projets de convention annexés.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition annexée au profit de l'association de la Banque Alimentaire qui prévoit notamment la mise à disposition gratuite pour une durée de dix ans d'un local d'environ 1 712 m² au 224 rue Paul Girod à Chambéry,

Article 2 : **approuve** la convention de mise à disposition annexée au profit de l'association des Restaurants du Cœur qui prévoit la mise à disposition gratuite pour une durée de dix ans d'un local d'environ 815 m² au 224 rue Paul Girod à Chambéry,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions et documents à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 113-18

Objet de l'acte : RD - Approbation de conventions de mise à disposition au profit de la Banque Alimentaire de la Savoie et des Restaurants du Cœur d'un bâtiment situé 224 rue Paul Girod à Chambéry

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : Convention Resto du Coeur;Convention Banque alimentaire;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21113H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21113H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018